

DECISION DU PRESIDENT.CA 0048-2018

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU PRESIDENT.CA 042-2018

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du
Conseil d'administration au Président.**

Objet de la décision Demande de tarifs de la Direction de l'International

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs de la Direction de l'International pour l'Ecole d'été – Erasmus Mundus Joint doctorate.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 18 avril 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **25 avril 2018**

Direction de l'International		DRI		Observations
Désignation	Montant	Centre financier		
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate Ecole d'été	250,00 €	RIMUNOVE1G		<p>La 4ème école d'automne du programme NanoFar se déroulera du 11 au 15 juin 2018 à l'université Modena e Reggio Emilia, Italie (université partenaire du consortium NanoFar).</p> <p>Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctoral NanoFar, et aux personnes extérieures au programme.</p> <p>Pour les personnes extérieures au programme, les frais d'inscription (sans le repas de gala) seront de :</p> <p>* 250 euros du 30 mars au 30 avril 2018</p>
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate Ecole d'été	285,00 €	RIMUNOVE1G		<p>La 4ème école d'automne du programme NanoFar se déroulera du 11 au 15 juin 2018 à l'université Modena e Reggio Emilia, Italie (université partenaire du consortium NanoFar).</p> <p>Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctoral NanoFar, et aux personnes extérieures au programme.</p> <p>Pour les personnes extérieures au programme, les frais d'inscription (comprenant le repas de gala) seront de :</p> <p>* 250 euros du 30 mars au 30 avril 2018</p>